



Partenaire de votre développement collectif

Rapport de consultation

PRMHH

MRC DE COATICOOK | 31 MARS 2023

PRÉPARÉ PAR

Christine Meunier, Coopérative Niska



Pour des changements durables et des projets porteurs de sens dans vos milieux

NISKA est une coopérative de travail fondée en 2005 qui réalise divers mandats liés au développement local et régional, et ce, partout au Québec, au Canada et à l'étranger. Les divers services offerts (diagnostic partagé, évaluation participative, planification stratégique, formations et conseils stratégiques) visent le renforcement des capacités des collectivités et des organisations à prendre des décisions éclairées et à entreprendre des démarches stratégiques dans l'intérêt collectif.

NISKA favorise des démarches participatives pour le développement des collectivités et des organisations et appuie son accompagnement sur des cadres de référence développés au fil des ans, ainsi que sur des outils de gestion de projet et d'évaluation adaptés. Son intervention est modulée en fonction de la dynamique du territoire et des acteurs qui la composent.

Note : Ce document peut être reproduit en tout ou en partie à condition d'en mentionner la source.

Le générique masculin est utilisé sans discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	4
Atelier 1 : Modifications de réglementation	5
Atelier 2 : Caractérisation ludique des rivières.....	8
Conclusion	8

Introduction

À la suite de l'adoption de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques, le ministère de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques (MELCC) a confié aux municipalités régionales de comté (MRC) la responsabilité d'élaborer et de déposer des plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH).

Dans le cadre de l'élaboration de son PRMHH, la MRC de Coaticook a mené un processus de consultation de la population. Cette démarche a permis d'informer adéquatement les citoyens et parties prenantes sur les éléments factuels de l'état de situation des milieux humides et hydriques du territoire, ainsi que favoriser les échanges autour d'orientations, d'objectifs et de pistes d'actions émises par le groupe de travail. Les éléments recueillis par les diverses consultations permettent l'élaboration d'un plan cohérent et adapté aux réalités de la MRC et à celles des citoyens, citoyennes et des parties prenantes.

La consultation du 28 mars 2023 a permis de présenter à la quarantaine de participant.e.s un état de situation à jour des avancées de la démarche en lien avec les choix de conservation pour le territoire, les diverses stratégies ciblées pour atteindre ces objectifs de conservation et, parmi ces stratégies, les modifications de réglementations projetées de la MRC qui ont spécifiquement fait l'objet de cette consultation.

Atelier 1 : Modifications de réglementation

Les modifications réglementaires en consultation étaient divisées en deux stations, une portant sur les milieux humides et l'autre sur les milieux hydriques. Pour chaque modification proposée, une fiche détaillant le règlement actuel et le règlement projeté était disponible en rappel. Deux personnes-ressources de la MRC étaient présentes pour répondre aux questions des participant.e.s à chaque station et une personne-ressource de Niska était présente à chaque station pour soutenir la prise en note.

Les modifications réglementaires sur les milieux humides concernaient :

- La sélection de tous les milieux humides comme étant des milieux humides d'intérêt (+ 10 %)
- L'abolition de la disposition réglementaire sur le déblai\remblai
- Les dispositions réglementaires sur l'abattage d'arbre

Les modifications réglementaires sur les milieux hydriques concernaient :

- Les choix de conservation (avec le support visuel de cartes)
- L'ajustement du règlement sur l'écoulement des eaux pour tenir compte des milieux hydriques d'intérêt pour la conservation

Récolte sur les modifications réglementaires sur les milieux humides :

L'abolition de la disposition réglementaire sur le déblai\remblai

- Concernant le 10 % de superficie réelle d'un milieu humide toujours possible de transformer à des fins d'utilité publique ou par une autorisation du MELCCFP : le 10 % est-il cumulatif ou tombe-t-il à 0 chaque année ? Si 10 % chaque année peuvent être retranchés, l'effet cumulatif demeure préoccupant.
- Les coûts élevés pour la délimitation des milieux humides par des experts, comment on récupère le 10 % dans un 0 perte nette ? Le 10 % est restauré sur l'ensemble du territoire de la MRC sur 10 ans
- Le milieu humide doit être validé sur le terrain, qui assumera les frais ?
- Les prairies humides, il faudra clarifier ce qui peut être fait ou non ? Exemple remettre en culture les anciens pacages.
- Les modifications qui impliquent de faire affaire avec le MELCCFP sont préoccupantes parce que c'est plus compliqué, les défis dans leur compréhension de la réalité terrain sont importantes ils sont dans une approche « je prends » plus que dans une approche de collaboration (commentaire d'une posture municipale)
- Des modalités d'intervention qui maintiennent les activités de mise en valeur de la forêt
- Entrepreneur en construction : ce sera aidant d'avoir des cartographies et de nouveaux outils pour développer les nouveaux projets résidentiels en respect de la réglementation. Des données précises sont nécessaires, il faut s'assurer que les inspecteurs municipaux locaux ont les informations à jour : besoin idem pour les agronomes œuvrant sur le terrain.

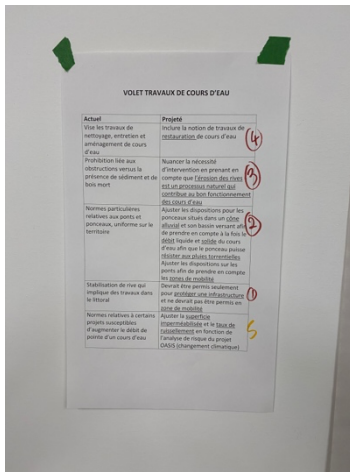
Les dispositions règlementaires sur l'abattage d'arbre : dans l'habitat de la tortue des bois

- Comme la tortue des bois se déplace sur plus ou moins 100 m de son habitat, il faut sensibiliser les citoyens et les citoyennes à des modalités d'intervention pour protéger l'espèce au-delà de l'aulnaie
- Si le changement règlementaire s'applique seulement aux aulnaies c'est facilitant

Les dispositions règlementaires sur l'abattage d'arbre à des fins de mise en culture

- Maintien de l'activité, mais avec des modalités qui vont permettre l'activité tout en répondant aux besoins de qualité d'eau
- On comprend la mesure proposée ça fait sens, mais sans mesure compensatoire et de manière annuelle pour compenser les pertes de revenus pour les agriculteurs ce ne sera pas possible de rendre cela acceptable pour la population
- Ou penser l'achat de la zone interdite par les instances publiques... mais cela risque de générer une aliénation en zone agricole (autorisation du CPTAQ)
- Question de Lise : allez-vous permettre la mise en culture des MH arborescents permis dans le Reafie ? (je vous envoie le doc et vous me direz comment vous vous situez par rapport à cela)

Récolte sur modifications règlementaires sur les milieux hydriques :



Volet travaux de cours d'eau :

Zone de stabilisation aussi permise en bordure des superficies cultivables ou la récupération des superficies perdues par l'érosion sera récupérable ailleurs sur le terrain et où dans le même bassin versant dans une zone qui n'est pas MHH ?

1 : Qu'est-ce qui arrive avec un vieux quai en béton qui doit être retiré parce qu'il menace de s'écrouler au fond d'un lac ?

1 : Qu'est-ce qui arrive si l'infrastructure se trouve dans une zone de mobilité ?

2 : Qui va supporter le fardeau financier de détermination du ponceau ?

3 : Il faudra distinguer les nuances au niveau du risque entre le libre écoulement de l'eau, le risque pour des personnes ou infrastructures, le drainage et

l'évolution normale naturelle du cours d'eau. La restauration doit être sur une base volontaire

3 : Prévoyez-vous des temps de haut débit pour ramener les cycles d'érosion naturels comme ce qu'ils ont fait avec Hoover ou la rivière Colorado ?

4 : Inclure la notion de restauration. Il y aura un coût du point de vue de la planification, qui assumera ? La restauration pourra entraîner des pertes de superficie en culture il faudra penser à compenser les pertes

4 : Pour la restauration de cours d'eau les fonds disponibles seront limitants, mais permettront d'avoir un ouvrage plus stable.

5 : Les ajustements en fonction du risque est une bonne approche en considérant les changements climatiques, on ne peut plus faire des normes mur à mur sur un territoire de grande dimension.

Volet d'abattage d'arbre à des fins de mise en culture

- Planter des saules pour refroidir les cours d'eau attention
- C'est beaucoup de bandes de protection de 20 M d'un cours d'eau important de perdre de prendre en compte la réalité des agriculteurs
- Important de réparer la rivière à mesure qu'elle brise
- Toponymie pancarte avec les noms des ruisseaux autant que les routes et les chemins traversants
- Idéal à réaliser par contre le milieu agricole perdu devra être récupéré ailleurs (plus de gens à nourrir et encore des pertes de terres agricoles)
- Permettre la coupe pour augmenter la diversité des espèces de zones riveraines
- Éradiquer la renouée Japonaise et phragmite
- Diminuer substantiellement (40 %) l'usage du sel sur la route
- Comme ça vient contrôler le changement de vocation, le maintien d'un certain couvert forestier c'est positif
- Il faut inclure les gazons des maisons et la construction, le développement
- 15 m de protection d'accord, prendre en compte la réalité des agriculteurs
- Considérez la création de parcs près des MH avec le fonds dédié des MH dont vous avez parlé. Critère de 1,5 km de toute habitation pour parc
- Il serait important de considérer les boisés qui sont souvent à côté des MH comme information et critères supplémentaires pour votre plan d'action
- Peut-être considérer un règlement de premier droit d'achat de propriété à vendre (par la municipalité) pour des terrains près des MH (exemple ville de Lachine)
- Pour les champs fortement entourés de milieux humides : compensation en argent pour gestion raisonnée des intrants, cultures pérennes et autres services écologiques (bande de traverses pour la faune)

Commentaire général :

Lors de la consultation, des échanges avec certains agriculteurs ont permis de constater l'importance qu'auront les visites terrain lors de la mise en place du plan d'action du PRMHH. Ces derniers affirment leur connaissance de l'historique de la transformation du territoire, leur connaissance terrain fine au fil des saisons. Ils trouvent difficile de ne pas avoir de rencontre sur le terrain avec les équipes de la MRC, cela génère, pour eux, le sentiment d'une connaissance théorique à partir de laquelle les démarches se réalisent et les décisions se prennent plutôt qu'à partir d'une connaissance organique et terrain. Les visites qui auront lieu sur le terrain pour valider les données semblent une occasion stratégique supplémentaire d'entrer en dialogue avec eux pour générer une appartenance et une mobilisation collective dans une même direction. Ces derniers évoquent également l'importance, non seulement de conserver l'état actuel des écosystèmes, mais de considérer les pertes qui ont déjà eu lieu pour voir comment on pourrait avoir des interventions qui viseraient également à refaire ces gains et non seulement empêcher une détérioration.

Atelier 2 : Caractérisation ludique des rivières

Cet atelier permettait aux participant.e.s d'alimenter la MRC pour les stratégies de sensibilisation à venir au plan d'action par une récolte allant dans le sens de développer l'appartenance et la protection de la population envers les principaux cours d'eau du territoire.

On invitait les participant.e.s à donner un trait de caractère aux rivières en expliquant le sens de ce trait de caractère pour eux.elles. Chaque personne disposait de 3 votes pour souligner ses 3 coups de cœur des propositions déposées.

Rivière Coaticook

- la gorge
- la vallée
- Gorgeous — 1 vote
- la force tranquille : des fois elle est endormie parfois elle est violente — 3 votes
- la belle brune à cause des sédiments — 2 votes
- elle est brisée elle mérite d'être mieux entretenue à tous les ans
- la sinueuse — 1 vote

Ruisseau Prat

- L'emprisonnée — 3 votes
- Noyer mon commerce
- Sorteuse — 2 votes
- La surprenante elle a l'air de rien et explose à rien — 2 votes
- L'impulsive — 1 vote
- La petite vite

Rivière Tomifobia

- L'incertaine elle passe d'une trajectoire est-ouest à nord-sud — 2 votes
- La couleuvre trop de méandre pour y faire du kayak
- La naturelle car pas redressée
- La perdue car elle fait beaucoup de détours avant d'arriver au lac

Rivière noire

- La discrète : on n'en entend jamais parler, on la voit peu

Rivière Niger

- La rocheuse : rapides sur la longueur
- La petite rapide — 2 votes

- L'explosive : elle finit avec une chute — 4 votes

Rivière Moe

- La rivière aux pépites d'or — 1 vote
- La pêche gros poisson — 1 vote
- de beaux coins graveleux
- on se remémore la chute

Rivière aux saumons

- La force tranquille elle travaille beaucoup (drave etc), mais après elle sèche — 3 votes
- où sont les saumons ?
- La menteuse ! Y'a pas de saumon ! — 6 votes.
- La toute ou pantoute — 1 vote

Rivière Hall

- La frontalière — 3 votes
- La contrebandière — 3 votes
- L'impétueuse
- La « borderline »
- Liberté

Conclusion

L'ensemble des participant.e.s ont apprécié être consulté.e.s sur le projet du PRMHH. Cette étape de la démarche est un pas de plus dans la finalisation du projet collectif qui prendra vie par la mise en place du plan d'action et l'actualisation des différentes stratégies identifiées par la MRC la population et les partenaires.

Les diverses consultations réalisées tout au long de la démarche de mise en place du PRMHH de la MRC de Coaticook ont permis une prise de parole et une mobilisation de l'ensemble des parties prenantes. Par ailleurs, la mise en œuvre et le travail concret en collaboration sur des actions concrètes seront des étapes supplémentaires permettant de « créer du nous » en continu et de rassembler la communauté autour de la protection de son territoire.



Un symbole incarné, la passion de l'exploration

Le mot NISKA est tiré de la langue amérindienne (atikamekw) et signifie « outarde ». C'est la raison pour laquelle le logo est représenté par cet oiseau délimité. Avant tout, pour les peuples autochtones, l'outarde symbolise l'exploration. L'exploration et la découverte caractérisent bien le travail des membres de l'équipe NISKA. En effet, cette dernière est issue d'un regroupement de chercheurs, de professeurs et d'intervenants soucieux et passionnés par de nouvelles avenues, par de nouvelles voies de recherche et de développement. Aussi, l'outarde est un oiseau migrateur qui vole en groupe en adoptant une formation en « V ». Selon certains savants, cette formation permet aux outardes de voler 70 % plus loin qu'un oiseau seul. S'appuyant sur leurs expériences de travail, les membres de NISKA ont rapidement constaté qu'une équipe qui avance ensemble en favorisant les échanges et les discussions parvient à des accomplissements supérieurs au sein d'un environnement de travail démocratique qui facilite le succès. C'est d'ailleurs ce qui a motivé les membres de NISKA à choisir le modèle de l'entreprise coopérative. Enfin, les outardes s'échangent à tour de rôle la première place dans le rang et elles s'encouragent. Pour les membres fondateurs de NISKA, la force d'une équipe réside dans sa synergie et sa cohérence ainsi que dans l'appui et le soutien mutuel que chacun peut offrir aux autres.